



# COURANT SOLIDAIRE



EDF DIRECTION COMMERCE OUEST

LETTRE DESTINÉE AUX ACTEURS SOCIAUX / N°26

AVRIL 2021

## ÉDITO



La crise actuelle aggrave la situation des plus vulnérables, des étudiants aux travailleurs précaires.

En 2020, 8 millions de personnes ont eu recours à l'aide alimentaire contre 5,5 millions en 2019, le nombre d'allocataires RSA a augmenté de 8,5 % ainsi que les bénéficiaires des associations caritatives, 30 % pour le Secours populaire.

Des solutions existent et sont portées par des personnalités publiques, comme le Président de l'ONPE (Observatoire National de la précarité Énergétique), Arnaud Leroy. Il réclame le versement exceptionnel d'un deuxième chèque-énergie et son doublement en valeur, ainsi que l'abondement des FSL (Fonds Solidarité Logement) pour aider au versement d'aides énergie aux plus fragiles économiquement.

Face à la crise, la solidarité reste la meilleure réponse. C'est ce que nous défendons à EDF. Nos équipes de conseillers et de correspondants sont mobilisés pour contribuer à ce mouvement.

Nathalie Douziech  
Responsable régionale Solidarité EDF

## ZOOM SUR

### Une convention de partenariat signée entre INOLYA et EDF pour soutenir les ménages les plus modestes.

En tant que bailleur social normand responsable, **l'ambition d'INOLYA est d'offrir à tous les locataires le meilleur confort de vie possible**. Pour cela, INOLYA et EDF sont mobilisés pour la lutte contre la précarité énergétique.

Christophe Bureau, directeur général d'INOLYA, et Jean-François Morlay, directeur développement territorial d'EDF, ont signé mardi 6 avril en présence d'Alain Pichon, correspondant solidarité d'EDF la convention.

Ce partenariat symbolise l'ambition commune d'accompagner les foyers en difficulté. **Il doit permettre de mieux informer les locataires vulnérables sur les aides à l'énergie, les éco-gestes à réaliser à la maison et la maîtrise de l'énergie**. La convention vise également à former et sensibiliser les collaborateurs d'INOLYA à ces questions.



© David Arraez, photographe



# COURANT SOLIDAIRE



## LA PROLONGATION DE LA TRÊVE HIVERNALE

**Du fait de la crise sanitaire, la trêve hivernale a été exceptionnellement prolongée jusqu'au 31 mai 2021 inclus.**

L'engagement d'EDF dans la lutte contre la précarité énergétique, aux côtés des acteurs sociaux et au plus près de nos clients, est une priorité depuis toujours. Notre politique solidarité repose sur trois piliers : la prévention, l'accompagnement et l'aide au paiement. Nos experts solidarité gèrent « sur mesure » des situations clients de plus en plus complexes.

En cette période de crise, il est nécessaire d'accompagner le plus en amont possible les ménages qui ont basculé dans la précarité à la suite de pertes de revenus du fait d'une activité qui s'est effondrée sous l'effet des confinements et plus largement des incertitudes liées à la crise.

Cela passe notamment par un renforcement de nos Accompagnements Énergie qui permettent d'apporter une solution personnalisée à tout client qui informe EDF de sa difficulté à payer sa facture d'électricité (vérification du bon tarif, conseils en matière d'économies d'énergie, attribution de délais de paiement, information sur le chèque énergie, et orientation, si nécessaire, vers les services sociaux).

Étant donnée la prolongation de la trêve hivernale décidée par les pouvoirs publics cette année, la sortie de trêve fait l'objet d'une préparation spécifique par nos experts solidarité :

- Les appels sortants vers nos clients en situation d'impayés sont intensifiés pour proposer des délais de paiement adaptés à leur situation financière ;
- Il nous paraît essentiel de nous rendre encore plus proches des acteurs de l'action sociale pour comprendre leurs besoins en cette période de crise et partager avec eux l'importance de constituer des dossiers de demandes d'aides, malgré cette période de protection prolongée, pour anticiper la sortie de la trêve, mettre en place les protections pour nos clients les plus fragiles et réduire le plus possible le nombre de clients à la coupure au 1<sup>er</sup> juin 2021 ;
- Ensemble, engagés dans la lutte contre la précarité énergétique !

## CHÈQUE ÉNERGIE

**La campagne 2021 du chèque énergie a démarré !**

En cette période de crise et de prolongation de trêve hivernale, **inciter vos bénéficiaires à transmettre à EDF chèque et attestation via le site [chequeenergie.gouv.fr](https://www.chequeenergie.gouv.fr) plutôt que par courrier accélérera le paiement de la facture.** C'est simple, gratuit et le chèque sera déduit plus rapidement de leurs factures !

L'envoi postal du chèque énergie accompagné d'une photocopie de la dernière facture est toujours possible à l'adresse EDF – TSA 81401 - 87 014 LIMOGES CEDEX 1.

### Nouveautés 2021 !

• Pour plus de simplicité à l'avenir, vos bénéficiaires peuvent désormais pré-affecter leur chèque énergie Papier (*jusqu'à présent, la pré-affectation était possible en ligne ou par téléphone*) : la pré-affectation Papier se fait en cochant la case rouge « pré-affectation » sur le chèque énergie avant de l'envoyer à leur fournisseur.

- Pour les bénéficiaires ayant déjà remis leur chèque ou leur attestation à leur fournisseur les années précédentes, l'application des protections associées au dispositif est automatiquement activée.
- L'utilisation du chèque énergie est désormais possible également pour payer les

charges d'énergie incluses dans leur redevance si les bénéficiaires sont logés dans un logement-foyer conventionné APL, un EHPAD, un EHPA, une résidence autonomie, un établissement ou une unité de soins de longue durée (ESLD, USLD).

**Les chèques énergie sont valables jusqu'au 31 mars 2022.**





# COURANT SOLIDAIRE



## ACTUALITÉ OUEST

### Un bus de services gratuits pour faciliter les démarches administratives de la vie quotidienne et l'accès aux droits des habitants de la Roche aux Fées (Ille-et-Vilaine)

Le 3 mars dernier, le PIMMS (*Point Information Médiation Multi-services*) de Rennes a inauguré son **PIMMS Mobile labellisé Bus France Services** en présence de Caroline Cayeux, présidente de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Le bus itinérant est stationné deux fois par mois à Martigné-Ferchaud depuis le 21 janvier 2021. Plus de 300 personnes ont déjà été accompagnées. L'intérêt de ce bus est d'aller au-devant des populations.

Cet outil de rapprochement avec les habitants des espaces ruraux est le fruit d'un partenariat avec l'Etat, les collectivités locales, et le PIMMS dont EDF est un partenaire fidèle.

A l'heure de la dématérialisation des services publics, le PIMMS Mobile Bus France Services est un relais d'information et de médiation pour créer du lien social avec les habitants, faciliter l'utilisation des services publics et accompagner la réalisation de démarches administratives de la vie quotidienne.



Mme Caroline Cayeux, présidente de l'ANCT, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, et les médiatrices du PIMMS.

Les médiateurs du PIMMS peuvent ainsi informer les habitants sur le dispositif du chèque énergie, les aider à comprendre leur facture d'énergie ou les conseiller sur des éco-gestes à mettre en œuvre facilement à la maison.



Le PIMMS mobile

## CHIFFRE CLÉ OUEST

# 115 millions d'euros

**c'est le montant des 830 000 chèques énergie envoyés en 2021 en Bretagne, Pays de la Loire et Normandie**



RENDRE POSSIBLE LA TRANSITION ENERGETIQUE DE VOTRE TERRITOIRE :



Découvrez nos initiatives et solutions sur [www.edf.fr/collectivites-transition-energetique](http://www.edf.fr/collectivites-transition-energetique)

### Contacts pôle Solidarité EDF Commerce Ouest

Nicolas Feron (22, 29, 56)  
06 69 61 71 34

Pascal Bastide (61, 50)  
06 21 53 86 53

Alain Pichon (14)  
06 98 59 17 18

Hervé Mardelé (49,53,72)  
06 07 27 86 95

Jocelyn Robin (44,85,35)  
06 60 79 06 08